

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation : 15 mars 2019

Présents : BIENVENU Alain, VERDON Gérard, SANFAUTE Odile, BRISSON Jean-Pierre, AIME Anne, CHARBONNEAU Katlyne, TRICHET Charles, LAGACHE Éric, DAUBORD-AUROUSSEAU Laurence, ROY Thierry, THOMAS Martine, GUILLON Richard et PINEAU Dominique.

Pouvoirs : PICORON Laurence à CHARBONNEAU Katlyne
CHAUDREL Maurice à LAGACHE Eric

Secrétaire de séance : TRICHET Charles

Approbation par l'ensemble des membres du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 février 2019

OBJET 427 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Monsieur Gérard VERDON est désigné Président de séance.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 733 021,52 €

Recettes : 929 935,89 €

Soit un excédent 2018 de : 196 914,37 €

Excédent 2017 reporté : 221 083,43 €

Résultat cumulé : 417 997,80 €

Section d'investissement

Dépenses : 408 328,94 €

Recettes : 357 449,15 €

Soit un déficit 2018 de : 50 879,79 €

Déficit 2017 reporté : 66 879,02 €

Résultat investissement : -117 758,81 €

Restes à réaliser dépenses : 8 491,00 €

Restes à réaliser recette : Néant

Résultat cumulé : -126 249,81 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : 146 034,58 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE : 291 747,99 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 dressé par Monsieur le Maire.

OBJET 428 – BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET 429 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2018 :

Un excédent de fonctionnement de 417 997,80 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2018 : 196 914,37 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 221 083,43 €
- Résultat cumulé à affecter : 417 997,80 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation en réserves RI 1068 126 249,81 €
- Report en fonctionnement RF 002 291 747,99 €

OBJET 430 – VOTE DES TAUX DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taux des taxes communales pour l'année 2019.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- De maintenir pour l'année 2019 les taux d'imposition suivants :
 - ✓ Taxe d'habitation 17,55 %
 - ✓ Taxe sur le foncier bâti 20,86 %

- De diminuer de 5 points pour l'année 2019 le taux de la taxe sur le foncier non bâti, le fixant ainsi :
 - ✓ Taxe sur le foncier non bâti 66,64 %

OBJET 431 – PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE PRIVEE SAINT JOSEPH SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

La participation de la Commune aux charges de fonctionnement de l'école privée sous contrat d'association se calcule par élève et par an en fonction du coût de fonctionnement relatif à l'externat de l'école publique de la commune.

Monsieur le Maire donne connaissance des charges de fonctionnement de l'école publique André Turcot pour l'année 2018 :

Effectifs école publique au 15/10/2018	Montant	Maternelle	Elémentaire	Proratisé par	Pour rappel : Charges 2017 pour contrat 2018
		27/74	47/74		
		0,36	0,64		
Eau	588,50 €	211,86 €	376,64 €	Enfant	692,62 €
Electricité	1 422,06 €	474,02 €	948,04 €	Classe	1 313,31 €
Combustibles	3 432,90 €	1 144,30 €	2 288,60 €	Classe	4 419,61 €
Petit équipement	594,08 €	213,87 €	380,21 €	Enfant	563,94 €
Produits d'entretien	1 115,64 €	371,88 €	743,76 €	Classe	779,76 €
Fournitures scolaires	4 636,85 €	1 669,27 €	2 967,58 €	Enfant	4 443,39 €
Produits pharmaceutiques	40,65 €	14,63 €	26,02 €	Enfant	30,18 €
Location photocopieur	1 377,37 €	459,12 €	918,25 €	Classe	1 442,84 €
Entretien des bâtiments	127,26 €	42,42 €	84,84 €	Classe	804,20 €
Entretien chauffage	192,12 €	64,04 €	128,08 €	Classe	326,82 €
Analyses légionnelle	102,00 €	34,00 €	68,00 €	Classe	102,00 €
Assurance	460,93 €	153,64 €	307,29 €	Classe	299,36 €
Téléphonie	1 006,04 €	335,35 €	670,69 €	Classe	902,86 €
Ordures ménagères	234,90 €	78,30 €	156,60 €	Classe	
ASEM	39 396,26 €	33 227,59 €	6 168,67 €		39 272,72 €
Ménage	9 758,63 €	3 252,88 €	6 505,75 €	Classe	9 560,78 €

TOTAL	64 486,19 €	41 747,17 €	22 739,02 €	64 486,19 €	64 954,39 €
Effectifs école publique	74	27	47		75
Coût par élève	871,44 €	1 546,19 €	483,81 €		866,06 €

Effectif école privée au 15/10/2018	45	17	28	Total	Pour rappel montant versé en 2018
Participation contrat d'association	39 214,58 €	26 285,25 €	13 546,65 €	39 831,91 €	40 029,28 €

Après délibération, par 13 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal :

- Fixe à 39 831,91 € la participation aux charges de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph au titre de l'année 2019.
- Décide comme les années passées, de verser cette participation en plusieurs échéances
 - Mars : 7 967,91 €
 - Mai, Juillet, Septembre et Novembre : 7 966,00 €

OBJET 432 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, attribue une enveloppe de 6 500 € à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé du budget primitif 2019.

Chaque demande de subvention sera délibérée le moment venu dans le cadre de l'enveloppe globale retenue.

OBJET 433 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 177 du 10 mars 2016 relative à la participation de la commune aux frais de transport scolaire secondaire.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien de cette participation pour l'année scolaire 2019/2020 ;

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de maintenir la prise en charge à hauteur de 50% du transport scolaire secondaire facturé par la Société de Transport aux familles Langonnaises pour l'année scolaire 2019/2020.

OBJET 434 – ACQUISITION DE PHOTOCOPIEURS

Madame Odile SANFAUTE – Adjointe au Maire ;

- Informe que les photocopieurs de la mairie et de l'école font l'objet d'un leasing dont le terme arrive à échéance en septembre 2019.
- Donne connaissance des propositions commerciales des trois sociétés mises en concurrence

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Retient l'offre de la Société SORAM selon le détail suivant :
 - ✓ Copieur HP PAGEWIDE E7765DNS 5 900 € HT
 - ✓ Copieur HP LASERJET E77822 2 700 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente

OBJET 435 – CREATION D'UNE BOULANGERIE : ETUDE DE MARCHÉ ET DE RENTABILITE POUR L'IMPLANTATION D'UNE BOULANGERIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et L.2241-1 ;

Considérant le projet d'acquisition du logement situé 1 place des Anciens Combattants à Le Langon afin de le réhabiliter en boulangerie ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de confier à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, la réalisation de l'étude de marché et de rentabilité du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- ✚ Emet un avis favorable concernant le lancement du projet de réhabilitation d'un bâtiment en boulangerie.
- ✚ Autorise, Monsieur le Maire à signer la proposition d'étude de marché et de rentabilité établie par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée pour un montant de 1 500,00 € HT
- ✚ Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 20 - Commerces
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

OBJET 436 – REHABILITATION D'UN LOGEMENT EN BOULANGERIE : CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1531-1, L. 2122-21 L.2122-21-1 ; L.2241-1 ;

Vu la délibération n°88 en date du 13 novembre 2012, concernant l'adhésion de la Commune à l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée ;

Considérant le projet d'acquisition du logement situé 1 place des Anciens Combattants à Le Langon afin de le réhabiliter en boulangerie ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de confier à l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée, la réalisation de l'étude de faisabilité du projet, puis le cas échéant la réalisation du programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

- ✚ Emet un avis favorable concernant le lancement du projet de réhabilitation d'un bâtiment en boulangerie.
- ✚ Autorise, Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée pour un montant de :
 - Pour la Tranche Ferme : 2.100,00 € HT pour la réalisation d'une étude de faisabilité
 - Pour la Tranche Optionnelle : 1.400,00 € HT pour la réalisation du programme si elle est décidée
- ✚ Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 20 - Commerces
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

OBJET 437 – ACQUISITION ET REHABILITATION DU CAFE TABAC PRESSE : DEMANDES DE SUBVENTION

Vu la délibération n° 418 du 24 janvier 2019 relative à l'acquisition et au financement de la réhabilitation du café tabac presse situé 2 rue Jules Ferry à Le Langon ;

Considérant que la subvention d'Etat doit être sollicité à hauteur de 30% ;

Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Acquisitions (foncier + fonds de commerce)	98 500 €	Subvention d'Etat 2019	54 638 €
Frais de notaire	8 500 €	Fonds de concours Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée	63 745 €
Travaux sur toiture	34 808 €		
Mise aux normes des sanitaires	5 435 €		
Equipement de la cuisine	19 885 €	Autofinancement	63 745 €
Divers aménagements	15 000 €		
Total Général HT	182 128 €	Total Général	182 128 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 abstention

- ✚ Valide le plan de financement présenté ci-avant
- ✚ Sollicite l'aide de Monsieur le Préfet pour l'obtention d'une subvention d'Etat 2019 pour un montant de 54 638 € soit 30% du montant total des travaux

- ✚ Sollicite l'aide Monsieur le Président de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée pour l'obtention d'un fonds de concours intercommunal d'un montant de 63 745 €
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces demandes de subvention

**REHABILITATION D'UN LOGEMENT EN BOULANGERIE :
ACQUISITION DU BATIMENT SIS 1 PLACE DES ANCIENS
COMBATTANTS**

Vu la délibération n° 435 du 21 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer la proposition d'étude de marché et de rentabilité pour l'implantation d'une boulangerie établie par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée ;

Vu la délibération n° 436 du 21 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer avec l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à la réhabilitation du logement situé 1 Place des Anciens Combattants en boulangerie, dont une tranche ferme pour la réalisation de l'étude de faisabilité ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer sur l'acquisition du bâtiments sis 1 Place des Anciens Combattants dès lors qu'elle aura pris connaissance des études de marché, de rentabilité et de faisabilité.

OBJET 438 – BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

Après délibération par 11 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2019 tel que proposé ci-après :

Section de Fonctionnement		1 024 028,00 €
Dépenses		
011	Charges à caractère général	213 670,00 €
012	Charges de personnel	371 820,00 €
65	Autres charges de gestion courante	121 500,00 €
66	Charges financières	25 920,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €
042-68	Dotations aux amortissements	40 994,00 €
022	Dépenses imprévues	19 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	230 924,00 €
Recettes		
70	Produits des services du domaine	58 300,00 €
73	Impôts et taxes	390 220,00 €
74	Dotations, subventions et participations	194 840,00 €
75	Autres produits de gestion courante	88 000,00 €
76	Produits financiers	420,01 €

77	Produits exceptionnels	500,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	291 747,99 €

Section d'Investissement	696 774,00 €
---------------------------------	---------------------

Dépenses

	Restes à réaliser	8 491,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	117 758,81 €
16	Emprunts et dettes assimilées	112 561,19 €

Programme de travaux 2019

Op° 10	Acquisition de matériel et mobilier	54 963,00 €
Op° 12	Travaux de bâtiments	10 000,00 €
Op° 14	Travaux de voirie et réseaux	62 000,00 €
Op° 16	Ecole André Turcot	800,00 €
Op°22	Commerces	330 200,00 €

Recettes

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	126 249,81 €
021	Virement de la section de fonctionnement	230 924,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	16 550,19 €
16	Emprunts	111 000,00 €
27	Autres immobilisations financières	19 761,00 €
040-28	Amortissements des immobilisations	40 994,00 €

Subventions d'équipement suivant travaux 2019

Op°14	Travaux de voirie et réseaux	35 661,00 €
Op°22	Commerces	115 634,00 €

OBJET 439 – BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Pour cet objet à l'ordre du jour, Monsieur le Maire s'est retiré et Monsieur Gérard VERDON est désigné Président de séance.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 22 459,03 €
Recettes : 37 280,99 €

Soit un excédent 2018 de : 14 821,96 €
Excédent 2017 reporté : 117 837,72 €
Résultat cumulé : 132 659,68 €

Section d'investissement

Dépenses : 16 718,56 €
Recettes : 12 561,47 €

Soit un déficit 2018 de : 4 157,09 €
Excédent 2017 reporté : 31 343,15 €
Résultat investissement : 27 186,06 €
Restes à réaliser dépenses : Néant
Restes à réaliser recette : Néant
Résultat cumulé : 27 186,06 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : 10 664,87 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE : 159 845,74 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 dressé par Monsieur le Maire.

OBJET 440 – BUDGET ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET 441 – BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Alain BIENVENU, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 ;

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31 décembre 2018 :

Un excédent de fonctionnement de 132 659,68 €

Selon le détail ci-après :

- Résultat de l'exercice 2018 : 14 821,96 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent : 117 837,72 €
- Résultat cumulé à affecter : 132 659,68 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation en réserves RI 1068 0,00 €
- Report en fonctionnement RF 002 132 659,68 €

OBJET 442 – BUDGET ASSAINISSEMENT – AMORTISSEMENT DE L’EXTENSION DE RESEAU « LA SOURCE »

Monsieur le Maire rappelle les travaux d’extension du réseau assainissement au lieu-dit « la Source » pour un montant de 4 108,67 € TTC.
Il propose à l’assemblée délibérante d’amortir cette extension sur 10 ans.

Après délibération et à l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide l’amortissement sur 10 ans de l’extension de réseau inscrit à l’inventaire sous le numéro 2018-001.

OBJET 443 – BUDGET ASSAINISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

Après délibération et à l’unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2019 tel que proposé ci-après :

Section de Fonctionnement 179 660,00 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	30 000,00 €
66	Charges financières	268,00 €
042-68	Amortissements	12 973,00 €
023	Virement à la section d’investissement	136 419,00 €

Recettes

70	Produits des services du domaine	47 000,32 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	132 659,68 €

Section d’Investissement 176 578,06 €

Dépenses

21	Immobilisations corporelles	163 805,06 €
16	Emprunts et dettes assimilées	12 773,00 €

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	136 419,00 €
001	Excédent reporté	27 186,06 €
040-28	Amortissements	12 973,00 €

OBJET 444 – BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Pour cet objet à l’ordre du jour, Monsieur le Maire s’est retiré et Monsieur Gérard VERDON est désigné Président de séance.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 77 076,17 €

Recettes : 77 076,17 €

Soit un excédent 2018 de : 0,00 €

Excédent 2017 reporté : 27 697,85 €

Résultat cumulé : 27 697,85 €

Section d'investissement

Dépenses : 83 741,13 €

Recettes : 76 605,45 €

Soit un déficit 2018 de : 7 135,68 €

Déficit 2017 reporté : 55 637,03 €

Résultat investissement : - 62 772,71 €

Restes à réaliser dépenses : Néant

Restes à réaliser recette : Néant

Résultat cumulé : - 62 772,71 €

RESULTAT DE L'EXERCICE : -7 135,68 €
RESULTAT REEL DE CLOTURE : -35 074,86 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2018 dressé par Monsieur le Maire.

OBJET 445 – BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

7. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
8. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
9. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité des membres présents que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET 446 – BUDGET LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte et vote le budget 2019 tel que proposé ci-après :

Section de Fonctionnement	104 832,66 €
----------------------------------	---------------------

Dépenses

011	Charges à caractère général	0,00 €
66	Charges financières	147,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	76 840,81 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	147,00 €
023	Virement à la section d'investissement	27 697,85 €

Recettes

70	Produits des services du domaine et ventes	0,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	76 987,81 €
043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	147,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	27 697,85 €

Section d'Investissement	146 750,52 €
---------------------------------	---------------------

Dépenses

16	Emprunts et dettes assimilées	6 990,00 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	76 987,81 €
001	Déficit d'investissement reporté	62 772,71 €

Recettes

16	Emprunts et dettes assimilées	42 211,86 €
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	76 840,81 €
021	Virement de la section de fonctionnement	27 697,85 €

OBJET 447 – MISE A DISPOSITION DU LOCAL SITUE 5 TERBIS RUE JULES FERRY

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- ✓ Décide de mettre en location l'ancien local de l'agence postale communale situé 5ter rue Jules Ferry
- ✓ Fixe le loyer à 200 € par mois (eau et électricité comprises)

.....

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 28 mars 2019

La séance est levée à 22h40